

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

---

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 52

En exercice : 52

Présents : 45



---

N°043

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 AVRIL 2026**

**L'AN deux mille vingt-six, le 09 avril**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni Salle du Conseil municipal à sous la présidence de Monsieur Sofienne KARROUMI, Maire.

Etaient présents : KARROUMI Sofienne, DJEBBARI Nabila, LESCAUT Guillaume, COULIBALY Dialla, SERISIER Wilfried, DOGHMANE Amel, GUERRIEN Marc, FAYE Carolina, SISSOKO Sadio Edouard, LO TUTALA Aline, VIGOT Thomas, QUETIER Julie, LAHJIBI Mohamed, PEDE Vérane, CAMARA Demba, BELAIR Katalyne, PINAUD Yoan, FERREZ - LE GUET Léa, FAZAZI Zeid, Adjoints au Maire

VALLY Sophie, COHEN-HADRIA Yonel, NARASSIGUIN Corinne, LACHAUD Bastien, NCIRI Leïla, LEFEBURE Pierre, HUREL Marguerite, MALEME Lway-Dario, MERAZGA Sonia, MOUANGUE Véronique, NAULEAU Pierre-Yves, PLEE Eric, BLIOT Cassandra, PRESSET Louis, KONTE Djeneba, MESNARD Maximilien, GOLON Lucas, DICKA Carole, LAFARGE Astrid, SACK Pierre, HADJI-GAVRIL Michel, OZHAN Mizgin, GODIN Guillaume, BOUZIDI Zakia, BENDAHMANE Ayoub, CAZALOT-DUQUESNE Laura, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Aïcha NIAKATE

Madame Yanna ANTIGNY-FERNANDES

Madame Severine ALEHAUSE

Monsieur Amadou DIAW

Monsieur Ulysse KUMMER

Madame Karine FRANCKET

Madame Ling LENZI

Monsieur Sadio Edouard SISSOKO

Monsieur Lucas GOLON

Madame Dialla COULIBALY

Madame Carolina FAYE

Monsieur Guillaume LESCAUT

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Monsieur Pierre SACK

---

Secrétaire de séance : Guillaume LESCAUT

---

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires  
Juridiques/

---

**OBJET : Modification de la composition des Commissions municipales suite  
au renouvellement du Conseil municipal**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Sofienne KARROUMI,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2121-33 ;

Vu la délibération n°123 du Conseil municipal du 28 septembre 2023 portant refonte du règlement intérieur du Conseil municipal ;

Vu la délibération n°191 du Conseil municipal du 17 décembre 2020 portant désignation des membres du Conseil municipal au sein des commissions municipales créées par le règlement intérieur ;

Vu la délibération n°194 du Conseil municipal du 9 décembre 2021 portant modification des membres du Conseil municipal siégeant à la Commission n°5 ;

Vu la délibération n°53 du Conseil municipal du 25 mai 2023 portant mise à jour des membres au sein des commissions municipales ;

Vu la délibération n°124 du Conseil municipal du 28 septembre 2023 portant mise à jour des membres au sein de la commission municipale n°1 résultant de l'adoption de la délibération n°53 du 25 mai 2023 ;

Vu la délibération n°119 du Conseil municipal du 3 octobre 2024 portant modification de la composition de la Commission municipale n°1 ;

Considérant que l'article 46 du règlement intérieur susmentionné prévoit l'existence de cinq commissions municipales ;

Considérant que le règlement intérieur du Conseil municipal perdure jusqu'à ce que le Conseil municipal renouvelé adopte un nouveau règlement intérieur, lequel doit être adopté dans les six mois qui suivent le renouvellement du Conseil municipal ; qu'en attendant que le nouveau règlement intérieur du Conseil municipal soit adopté par celui-ci, il convient d'actualiser la composition des commissions susmentionnées suite au renouvellement du Conseil municipal ;

Considérant le souhait de l'ensemble des élus de ne pas procéder au vote à bulletin secret ;

Adoption à l'unanimité par 51 pour , 1 ne prend pas part au vote ( Zakia BOUZIDI)

**DELIBERE :**

**ABROGE** les délibérations suivantes :

- La délibération n°191 du Conseil municipal du 17 décembre 2020 portant désignation des membres du Conseil municipal au sein des commissions municipales créées par le règlement intérieur ;
- La délibération n°194 du Conseil municipal du 9 décembre 2021 portant modification des membres du Conseil municipal siégeant à la Commission n°5 ;
- La délibération n°53 du Conseil municipal du 25 mai 2023 portant mise à jour des membres au sein des commissions municipales ;
- La délibération n°124 du Conseil municipal du 28 septembre 2023 portant mise à jour des membres au sein de la commission municipal n°1 résultant de l'adoption de la délibération n°53 du 25 mai 2023 ;
- La délibération n°119 du Conseil municipal du 3 octobre 2024 portant modification de la composition de la Commission municipale n°1.

**FIXE** la composition de la Commission municipale n°1 (10 membres) comme suit :

- Monsieur Mohammed LAHJIBI
- Madame Katalyne BELAIR
- Monsieur Sadio SISSOKO
- Madame Carole DICKA
- Monsieur Thomas VIGOT
- Madame Corinne NARASSIGUIN
- Monsieur Bastien LACHAUD
- Madame Sonia MERAZGA
- Madame Karine FRANCKET
- Madame Ling LENZI

**FIXE** la composition de la Commission municipale n°2 (11 membres) comme suit :

- Madame Dialla COULIBALY
- Monsieur Marc GUERRIEN
- Madame Sophie VALLY
- Monsieur Sofiane OURABAH
- Madame Carolina FAYE
- Monsieur Lway-Dario MALEME
- Madame Julie QUETIER
- Monsieur Lucas GOLON
- Madame Séverine ALEHAUSE
- Monsieur Michel HADJI GAVRIL
- Monsieur Ayoub BENDAHMANE

**FIXE** la composition de la Commission municipale n°3 (11 membres) comme suit :

- Madame Nabila DJEBBARI
- Madame Amel DOGHMANE
- Madame Aïcha NIAKATÉ

- Monsieur Pierre LEFEBURE
- Madame Marguerite HUREL
- Monsieur Amadou DIAW
- Madame Véronique MOUANGUÉ
- Madame Cassandre BLIOT
- Monsieur Ulysse KUMMER
- Madame Zakia BOUZIDI
- Monsieur Guillaume GODIN

**FIXE** la composition de la Commission municipale n°4 (10 membres) comme suit :

- Monsieur Yoann PINAUD
- Madame Aline LO TUTALA
- Madame Léa FERREZ-LE GUET
- Monsieur Pierre-Yves NAULEAU
- Madame Leïla NCIRI
- Monsieur Éric PLÉE
- Madame Yanna ANTIGNY-FERNANDES
- Madame Laura CAZALOT-DUQUESNE
- Monsieur Maximilien MESNARD
- Madame Mizgin OZHAN

**FIXE** la composition de la Commission municipale n°5 (10 membres) comme suit :

- Monsieur Demba CAMARA
- Madame Vérane PÈDE
- Monsieur Guillaume LESCAUT
- Monsieur Wilfried SERISIER
- Madame Astrid LAFARGE
- Monsieur Zeid FAZAZI
- Madame Djjeneba KONTE
- Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
- Monsieur Louis PRESSET
- Monsieur Pierre SACK

**DIT** que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

**DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen

de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

**Reçue en préfecture le : 17/04/26**  
**Accusé en préfecture :**  
**93-219300019-20260409-lmc143519-DE-1-1**  
**Publiée le : 20/04/26**  
**Certifiée exécutoire : 17/04/26**

Le Maire,  
Sofienne KARROUMI

